

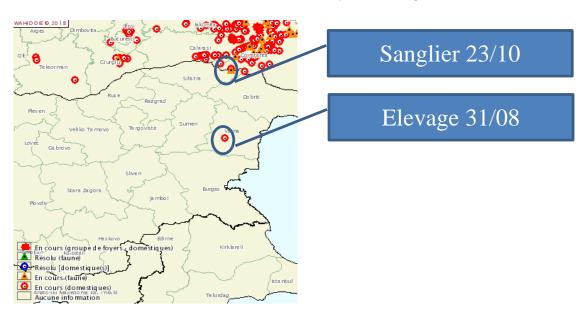
Info ANSP - N° 11

24 octobre 2018

BULGARIE: PREMIER CAS SUR SANGLIER

Un cas a été déclaré à l'OIE le 23 octobre sur un sanglier trouvé mort à **quatre mètres** de la frontière avec la Roumanie. Il s'agit du premier cas sur sanglier en Bulgarie et jusqu'à présent un seul cas avait été déclaré, en élevage, le 31 août. Il semble que la clôture de 130 km mise en place par la Bulgarie sur sa frontière nord-est avec la Roumanie n'ait pas été suffisante pour empêcher le passage de la maladie sur les sangliers.

Carte des foyers en Bulgarie



SITUATION EN BELGIQUE

En date du 24 octobre, 114 sangliers sont positifs sur les 200 sangliers abattus ou retrouvés morts dans le périmètre définis par les autorités belge. Tous ces cas se trouvent dans la zone noyau définis le12 octobre.



Les travaux de clôture ont commencé en Belgique avec une première partie de 13 km entre Valansart et Virton (côté ouest de la zone tampon) qui devrait être achevée à la fin de la semaine. Une seconde clôture de 18 km est déjà prévue entre Virton et Aubange (côté sud de la zone tampon). Il s'agit de clôtures avec des poteaux de bois et du grillage à grosse maille plus efficace, selon les autorités belges, qu'une clôture électrique.



Clôture Belge

CHINE: PLUS DE 40 FOYERS

La progression de la maladie en Chine se poursuit avec plus de 40 foyers répartis dans de nombreuses provinces.

Le virus a été détecté dans des saucisses cuites et emballées sous vide dans des bagages d'un passager provenant de Pekin à l'aéroport de Hokkaido (Japon).



Contacts:

Adresse: ANSP – La Motte au Vicomte – BP 35104 – 35651 LE RHEU CEDEX

Contacts: <u>isabelle.correge@ansporc.fr</u> – 06 83 02 13 27 – <u>roxane.rossel@ansporc.fr</u> - 06 82 87 15 56

Siège social: ANSP – 5 rue LESPAGNOL –75020 PARIS